

Mariage
de Jean Baptiste
Le Seible
et Marie Anne
Hutin

L'an mil Sept cent Soixante un le vingt septieme jour d'octobre
après la publication de trois bans faite sans opposition aux p^{ro}posés de nos
messes paroissiales des dimanches vingt deuxieme, vingt troisieme et vingt
quatrieme à p^{ar} la Pentecoste onzieme, dix huitieme et vingt cinqieme jour
des presens mois et années la dignité d'affinité spirituelle accordée aux parties
par M^{gr} l'Evêque en date du neuf sup^{er}seut mois Signé Langard Vic. gen. et plus
bas demandeur Guenoreourt, dûment instruit et contrôlé a honneur même jour
neuf dudit mois: après les fiançailles faites la veille suivant l'usage ordinaire;
ont été épon^sés en face de l'Eglise et ont recu de nous Souffignés prestres Curé
de cette paroisse la benediction nuptiale Jean Baptiste Le Seible veuf en 1^{re} et
noyces de Florence Julien ^{d'une part} et Marie Anne Hutin veuve en secondes nocces
de Jean Baudouin d'autre part tous deux de cette paroisse ont été présents du
côté de l'Eglise Jean Brailles son beau pere et Jean Louis Brailles son
frere, du côté de l'Eglise Jerome Minette Son ~~Mariage~~ et Pierre Marie Cottin
Son ami qui ont signés avec nous excepté Jean Brailles qui a déclaré sa
Science ~~de son mariage~~ fait double les jours et an Suidits, rature
approuvée

Jean Baptiste Le Seible

Marie Anne Hutin Jc d'N^o

Pierre Marie

Jean Louis Brailles

Broyard

Cottin

Jerome Minette